

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 358/MAEIA/DC/SGM/DA/CSRH du 02 Avril 2003, relative à la proposition de décoration des nouveaux Ambassadeurs du Bénin ;
- VU l'Extrait du Relevé N° 41/SGG/Rel des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 17 Septembre 1998.

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés à titre exceptionnel et civil au grade de chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin en Côte d'Ivoire

Son Excellence Monsieur de SOUZA Omer

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin en Ethiopie

Son Excellence Monsieur EHOUZOU Jean Marie

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 juillet 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - HCJ 2 - MINISTERES 21 –
GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3
– BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 2.